

Déclaration de conformité UE conformément à la disposition (UE) 2016/425

Le fabricant ou son représentant dûment habilité dans la communauté

Audio Protect AG
Steinhaldenstrasse 24
8954 Geroldswil

déclare par la présente, sous sa seule responsabilité, que le produit suivant

Article : protection auditive SaveRave MR10 Eco & Sport
Groupe d'articles n° 7000-0....

est conforme aux dispositions de l'ordonnance (UE) 2016/425 et est conforme à la norme nationale, permettant la mise en œuvre de la norme harmonisée EN 352-2:2002 et est identique à l'équipement de protection individuelle (EPI), qui fait l'objet de l'attestation d'examen de type UE délivrée par l'organisme notifié mentionné ci-dessus.

L'organisme notifié

Organisme notifié N° 1974
PZT GmbH
Bismarkstrasse 264 B
26389 Wilhelmshaven
Allemagne

a effectué l'examen de type UE et a délivré l'attestation d'examen de type UE N° 471002-B du 21.03.2016.

L'EPI est soumis aux procédures d'évaluation de la conformité suivantes : Conformité avec le type sur la base d'un contrôle de fabrication interne avec des contrôles de produits surveillés dans des intervalles réguliers (module C2) et la surveillance prise en charge par :

Organisme notifié N° 1974
PZT GmbH
Bismarkstrasse 264 B
26389 Wilhelmshaven
Allemagne

Signature pour et au nom de
Audio Protect AG, Steinhaldenstrasse 24, 8954 Geroldswil.

Urs Germann
Directeur
Geroldswil, le 01/04/2019

